

## **ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°2025-309**

### **LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ LYON 2**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2 ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu le règlement intérieur de l'université ;  
Vu le règlement de valorisation des locaux modifié par délibération du 1er février 2019 ;  
Vu l'arrêté n°2024-370 du 28/08/2024 ;*

#### **Arrête :**

#### **Article 1**

L'article 2 de l'arrêté n°2024-370 du 28/08/2024 est modifié comme suit :

Le présent accord est conclu pour la période suivante : du 04/09/2024 au 26/06/2025,

**2024** : 04/09, 11/09, 18/09, 25/09, 02/10, 09/10, 06/11, 13/11, 20/11, 27/11, 04/12, 11/12, 18/12

**2025** : 08/01, 15/01, 22/01, 29/01, 05/02, 12/02, 19/02, 12/03, 19/03, 26/03, 02/04, 09/04, 16/04, 07/05, 14/05, 21/05, 28/05, 04/06, 11/06, 18/06, 25/06

#### **Article 2**

Les dispositions demeurent inchangées.

#### **Article 3.**

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le

La Présidente de l'Université Lyon 2,  
Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN